



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2007 a été à la fois une année de continuité et une année de grand changement.

Comme il s'y était engagé, le Haut Conseil a mobilisé ses ressources pour doter la profession d'un jeu de normes homologuées nécessaires à la certification des comptes. Ce résultat est le fruit d'un travail entamé dès l'année 2004, qui a débouché sur l'homologation par la Garde des Sceaux de normes écrites selon des principes nouveaux et avec un objectif de clarification des diligences à mettre en œuvre par les professionnels du contrôle légal des comptes.

Les orientations prises en 2007 par le Haut Conseil constituent un socle nécessaire pour sécuriser la mission du commissaire aux comptes. Il reste encore à finaliser les normes définissant son périmètre d'intervention.

Il a également décidé de mettre en place un nouveau système de contrôles périodiques de l'activité de la profession. Tenant compte des impératifs de reconnaissance mutuelle des systèmes entre régulateurs étrangers et de l'entrée en vigueur la huitième directive européenne relative au contrôle légal des comptes, ce nouveau système, mis en place avec le concours de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et des compagnies régionales, marque un changement en profondeur des méthodes et des objectifs du contrôle de qualité. Son évaluation interviendra d'ici peu. Elle engagera la voie des futures discussions avec nos homologues étrangers.

L'actualité met en exergue les enjeux liés à la régulation. Son efficacité accrue suppose un renforcement des coordinations européenne et internationale, dans lesquelles le Haut Conseil pourra, grâce à ses moyens supplémentaires, jouer un rôle plus important.

Avec le soutien de la Garde des Sceaux, le Haut Conseil est devenu, en décembre 2007, une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale. Ce nouveau statut lui permettra de disposer de ressources propres et de remplir pleinement l'ensemble de ses missions en vue de relever le défi de la meilleure régulation.

Je tiens à remercier les membres du Collège pour la richesse de leur contribution aux délibérations du Haut Conseil, le secrétaire général et ses services pour leur implication et leurs apports techniques dans l'ensemble des travaux, ainsi que les personnalités extérieures qui ont partagé leur expertise et leur savoir sur les thèmes traités par le Haut Conseil.

Christine Thin